



 MÉTIERS DU BÂTIMENT

 ENCADREMENT DE CHANTIER

Chef(fe) d'atelier Bâtiment

MISSION PRINCIPALE : Conduire la préfabrication d'ouvrages en veillant au respect des procédures définies par le bureau d'études et en intégrant les contraintes environnementales

Responsable de la préfabrication des ouvrages, le chef d'atelier veille au respect du cahier des charges, gère les temps de fabrication, l'approvisionnement et la livraison. Il constitue une équipe dédiée pour chaque projet, anime la bonne exécution des ouvrages, met en place une dynamique de transfert des compétences en direction des nouveaux embauchés. Il fait appliquer les procédures et les règles de sécurité dans l'atelier.



Autres appellations : Responsable d'atelier

DÉCOUVRIR

Les compétences métier

1. GÉRER L'ENVIRONNEMENT DE FABRICATION

- Aménager les ateliers et postes de travail en identifiant les tâches associées à chaque poste afin d'assurer des conditions de travail optimales et sécurisées
- Définir, et si besoin, ajuster les flux, stockages, circulations et moyens de manutention afin de faciliter la réalisation des ouvrages

2. GÉRER LES ENTRÉES MATIÈRES ET LES SORTIES D'OUVRAGE

- Commander et réceptionner les livraisons en vérifiant leur qualité, leur quantité et leur conformité
- Gérer les stocks de matières afin d'éviter les ruptures
- Préparer et expédier les ouvrages devant être livrés sur le chantier

3. PRÉPARER LA FABRICATION

- Mettre au point l'exécution des ouvrages à réaliser, en s'appuyant notamment sur les outils de Fabrication Assistée par Ordinateur (FAO) et en intégrant les contraintes liées à la gestion des déchets
- Affecter les moyens, distribuer les tâches et les fiches de fabrication et transmettre le dossier de fabrication aux équipes

4. ENCADRER LA FABRICATION

- Gérer le parc machines, les moyens de manutention et le personnel d'atelier en fonction des besoins au réel
- Suivre les temps de fabrication et l'avancement afin de prévenir les retards de livraison
- Contrôler la conformité des ouvrages afin de garantir leur qualité

Les compétences transversales

1. RÉALISER SON ACTIVITÉ SELON LES NORMES DE L'ENTREPRISE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Appliquer, faire appliquer à son équipe et contrôler les consignes, règles et normes
- Traduire et adapter auprès de son équipe les consignes, règles et normes en fonction du contexte de travail

2. ORGANISER SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Organiser sa journée en tenant compte de l'environnement de travail (équipe, matériaux, matériel, ...)
- Réaliser des reportings selon le cadre défini (support, fréquence, ...)
- Planifier et adapter son activité en régulant celle des autres
- Contrôler l'application du plan de travail
- Réagencer ses priorités en fonction des informations reçues
- Proposer un ajustement des moyens (humains/techniques)

3. TRAVAILLER EN ÉQUIPE

- S'adapter aux interlocuteurs pour expliquer, montrer et mettre en œuvre
- S'assurer que la participation de chacun contribue aux résultats collectifs attendus
- Anticiper les problèmes et les risques pour l'équipe
- Coopérer avec les équipes en interne

4. COMMUNIQUER EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Transmettre des informations et s'assurer de leur compréhension
- Diffuser à son équipe les consignes et les règles de travail
- Décrire un problème relatif à son activité et ses solutions pratiques
- Alerter les interlocuteurs concernés par des dysfonctionnements et des risques
- Être en capacité de rendre compte de son activité

5. UTILISER LE NUMÉRIQUE

- Maîtriser les compétences numériques de base (écrire, lire un mail, utiliser le matériel informatique, ...)

6. AGIR FACE À UN ALÉA

- Mettre l'équipe hors du danger réel ou supposé
- Donner des consignes pour ajuster le travail de l'équipe en fonction de l'imprévu
- Participer à l'analyse des causes et proposer une action corrective

7. CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION CONTINUE DU TRAVAIL

- Être force de proposition dans l'amélioration des conditions de travail
- Contribuer à la qualité de vie au travail par une approche collaborative au sein de l'équipe
- Mesurer les effets des améliorations et en faire le reporting

8. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES (FORMER ET TUTORER)

- Accompagner et former dans son domaine d'activité

QUELQUES MOTS SUR

Les certifications

CERTIFICATIONS

- Certificat de Qualification Professionnelle Chef d'atelier du bâtiment